



## **INFORMATION**

L'opérateur SFR, propriétaire de l'antenne-relais située au lieu-dit Serres sur la commune prévoit de faire évoluer son équipement en déployant la technologie 5G d'ici fin juin 2021.

L'opérateur assure que le projet sera sans impact visuel et que, la puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Néanmoins, nous allons, à titre individuel, faire procéder à des mesures préalables d'exposition aux champs électromagnétiques par l'ANFR à proximité immédiate de l'antenne mais également à une distance plus éloignée (à déterminer sur leur conseil).

Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition pour toute question.

Le Maire,

Patrick BUISSON